



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 44317

## Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des CES travaillant dans des établissements dépendant de l'éducation nationale. En effet, si l'établissement ne s'est pas auto-assuré pour la prise en charge de l'allocation pour perte d'emploi, le titulaire du CES ne pourra le voir converti en CEC puisque de tels établissements n'adhèrent pas au régime géré par les ASSÉDIC. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour résoudre cette difficulté.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Dumont](#)

**Circonscription :** Meuse (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44317

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2000, page 2079